

Recensement sur l'équité – Foire aux questions

Pourquoi devrais-je participer au recensement sur l'équité?

Votre participation est de la plus grande importance. Elle nous aidera à obtenir les données dont nous avons besoin pour mieux servir notre clientèle et nos collectivités diverses, pour rester un employeur de choix et pour créer un milieu de travail où tout le monde se sent bienvenu et apprécié.

Puis-je obtenir le sondage dans un autre format?

Si vous avez besoin de remplir le sondage dans un autre format, veuillez communiquer avec nous par courriel à diversity.diversite@postescanada.ca.

Mes renseignements resteront-ils confidentiels?

Oui. Les renseignements que vous fournirez resteront confidentiels, ne seront utilisés qu'en données agrégées et ne contiendront aucun nom individuel.

Les renseignements sont confidentiels et sont protégés en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada et la Politique sur la sécurité de l'information de Postes Canada.

Qui aura accès à mes renseignements personnels?

Tout comme pour vos renseignements bancaires, les renseignements que vous fournissez pour le recensement sur l'équité sont gardés à part et ne sont pas conservés dans votre dossier d'employé. Ils sont verrouillés pour en limiter l'accès aux utilisateurs autorisés seulement. Un nombre restreint de membres de l'équipe des Ressources humaines a accès aux données. De plus, conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ces données sont extraites pour les besoins de l'équité en matière d'emploi et sous forme de données agrégées seulement.

Pourquoi dois-je fournir mon nom et mon numéro d'employé sur le formulaire du recensement en matière d'équité?

Conformément à la législation sur l'équité en matière d'emploi du Canada, les employeurs doivent s'assurer que le sondage permet d'identifier, par le nom, le numéro d'employé ou autre, l'employé qui le retourne. Cette mesure est requise à des fins de validation, par exemple, pour s'assurer qu'aucune information n'existe en double. Elle permet aussi d'associer les réponses au type d'emploi d'un groupe donné, par exemple, le pourcentage de postes de facteur occupés par des femmes.

Les questions sur la race ou les handicaps constituent-elles une violation des lois ou de ma vie privée?

Non. En vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada, les employeurs sous réglementation fédérale, qui comprennent les sociétés d'État comme Postes Canada, doivent effectuer un sondage auprès de leur effectif afin de déterminer le nombre d'employés qui s'identifient comme faisant partie d'un ou de plusieurs des groupes désignés suivants : les peuples autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. La *Loi* décrit la langue, la terminologie et les définitions qui doivent être utilisées dans le sondage.

De quelle façon les renseignements du recensement sur l'équité seront-ils utilisés?

Les renseignements du recensement serviront à établir des statistiques sur la composition de notre effectif. Ces renseignements nous aideront à évaluer la représentation des groupes désignés à différents niveaux professionnels et à les comparer avec l'information sur le marché du travail canadien en vue d'obtenir une représentation semblable à celle de ce marché. Vos renseignements seront regroupés avec les données d'autres employés et communiqués sous forme de données agrégées (un mode de déclaration de l'information qui empêche d'identifier les personnes) à Emploi et Développement social Canada, comme l'exige la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Qui répondra au sondage?

Tous les employés (actifs et inactifs) seront invités à y participer volontairement. Certaines personnes croient qu'il n'est pas nécessaire de répondre au sondage si elles ne font pas partie des minorités visibles ou si elles y ont déjà répondu dans le passé. Ce n'est pas le cas. Nous encourageons tout le monde à être du nombre pour nous assurer que nos données sont aussi précises que possible.

Dois-je m'identifier même si je suis né au Canada ou que je suis citoyen canadien?

Oui. Le recensement ne porte pas sur votre citoyenneté, mais sur votre identité.

Je suis de nationalité mixte. Comment dois-je m'identifier?

Identifiez-vous au groupe racial qui selon vous, vous représente le mieux.

Puis-je m'identifier comme membre de plus d'un groupe désigné (par exemple, comme membre d'une minorité visible ayant une limitation fonctionnelle)?

Oui. Le sondage contient des définitions et vous permet de vous identifier à un ou à plusieurs groupes désignés.

Qu'entend-on par « handicap » aux fins de l'équité en matière d'emploi?

Un handicap est défini comme étant un problème physique, un problème sensoriel ou un problème de santé mentale permanent ou épisodique ou une limitation fonctionnelle. Il comprend les problèmes de santé visibles et non visibles ou des limitations qui peuvent affecter la vue, l'ouïe, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, l'état mental ou psychologique, et la mémoire. Le recensement sur l'équité comprend une liste plus étoffée.

Dois-je remplir le questionnaire du recensement sur l'équité même si je bénéficie déjà de mesures d'adaptation en milieu de travail en raison d'un handicap?

Oui.

Pourquoi le recensement sur l'équité ne comprend-il pas une question sur le sexe?

L'information sur le sexe est recueillie dans d'autres formats que ceux utilisés pour le recensement sur l'équité.